COLLECTIF
PRÉSERVONS
LE DOMAINE DE
BOUDRÉ

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017

Le 9 mars 2017 à 20 h , les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Les co-Présidents déclarent la séance ouverte. Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour est le suivant :
1) Rapport moral et financier 2) Approbation du budget 3) Perspectives d'Actions

Il a été fait lecture du rapport moral et du rapport financier. Lors du débat qui a suivi, les échanges ont eu lieu sur les axes suivants :

- la création d'un groupement syndical forestier qui permettrait que la forêt reste dans le domaine public
- la présentation au Département par la commune de Seiches d'un projet d'achat de l'Hippodrome adossé à la Société des Courses de Boudré
- la situation de la ferme de la Gayonnière et d'un projet de compensation foncière présenté au département par la nouvelle communauté de communes élargie Anjou-Loir-Sarthe
- les prochains évènements organisés par le Collectif de Boudré et notamment une randonnée ouverte à tous, sur le nouveau sentier Dimanche 30 avril à partir de 9h30.

A l'issue du débat entre les membres, il a été mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 1 : Rapport moral et financier
L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

Résolution 2 : Approbation du budget
L'assemblée générale approuve le budget à l'unanimité.

Résolution 3
L'assemblée générale approuve les perspectives d'actions à l'unanimité.L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les co-Présidents :